

Mentions légales : Offre Sérénité HIVER 2020/2021 sur l'hébergement

Dans le cadre de cette offre le client pourra modifier ou annuler son séjour sans frais * jusqu'au jour de son arrivée, **si une décision émanant d'une autorité compétente du pays (gouvernementale ou préfectorale) et liée à l'épidémie de COVID-19** ne rendrait pas possible le départ en vacances (confinement ou restrictions de déplacement)

Cette offre est valable uniquement pour les séjours effectués du 05/12/2020 au 18/04/2021.

Les séjours reportés à des dates ultérieures seront soumis aux CGV et CPV habituelles

L'Offre Sérénité ne s'applique que sur les hébergements participant à l'offre. Les Hébergements ne mentionnant pas l'offre sont soumis aux conditions d'annulation et de modifications habituelles, de même pour les prestations annexes (Forfaits, cours ESF, Entrées au spa, motoneige, crèche Les Marmots.)

Annulations et modifications :

- **Modification de séjour :**

- Le client peut modifier son séjour (dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou mail) jusqu'au jour de son arrivée avec un justificatif. Une fois le délai dépassé, le client devra effectuer son séjour dans les conditions habituelles de réservation.
- Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon la disponibilité et selon les tarifs en vigueur

- **Départ anticipé :**

Les séjours interrompus par le client sans justificatif en corrélation avec l'épidémie (COVID- 19) ne pourront donner lieu à un remboursement.

Si le départ anticipé est justifié par de nouvelles décisions gouvernementales en lien avec le coronavirus, le séjour sera remboursé au prorata de ce qui a été consommé.

- **Annulation du fait de la Centrale de réservation :**

En cas d'annulation du séjour du fait de la Centrale de réservation ou de l'hébergeur lié au COVID-19, un remboursement sera effectué au prorata de ce qui a été consommé moins les 5€ de frais de dossier.

- **Annulation du fait du client :**

La réservation peut être annulée jusqu'au jour de l'arrivée sur présentation d'un justificatif émanant d'une autorité du pays et en lien avec la crise sanitaire.

L'annulation doit obligatoirement être stipulée par écrit, courrier ou mail. La Centrale conservera 40€ de frais de dossier.

*Les remboursements n'incluent pas les frais de dossier de la Centrale de réservation, de 40€